

Bienvenue à la conférence de presse Telconomics

Les documents présentés sont également disponibles sur le site de l'Arcep
(Actualités > Communiqués)

La conférence de presse débutera à 9h30.

Pensez à indiquer votre nom et à couper votre micro & votre caméra
pendant la présentation.

Si vous souhaitez poser une question en fin de présentation, nous vous inviterons
à allumer votre caméra pour vous signaler et nous permettre de vous passer la
parole.





Telconomics

Présentation investisseurs 2025

23 mai 2025

Chiffres clés sur le marché des communications électroniques

Année 2024

Les chiffres clés du marché des télécoms en 2024



Revenu des opérateurs
(marché de détail)

38,1 milliards €

+ 1,5 % ↗



Investissements y.c Towercos
(hors achats de fréquences)

12,2 milliards €

- 4,6 % ↘



Nombre d'accès à haut et très haut débit

32,6 millions (dont 75 % en fibre)

+ 0,7 % ↗



Nombre de cartes SIM

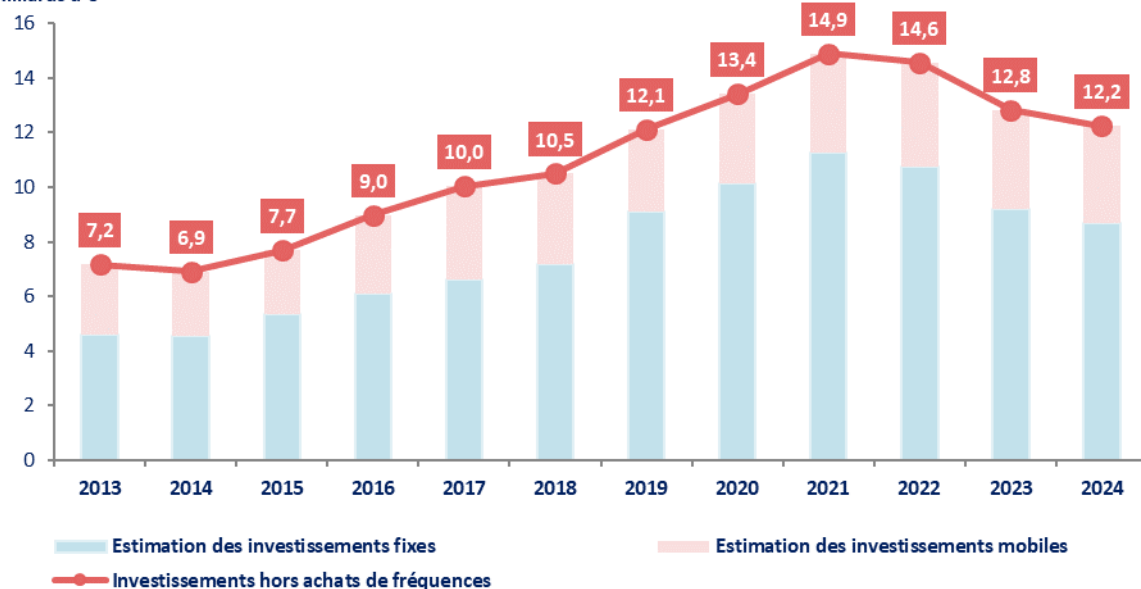
83,9 millions (dont 24,3 millions en 5G)

+ 0,5 % ↗

Les investissements diminuent pour la troisième année consécutive, mais restent élevés

Investissements des opérateurs de communications électroniques et d'infrastructures de téléphonie mobile hors achats de fréquences

Milliards d'€



En 2024 :

- ❑ Les montants investis s'élèvent à **12,2 milliards d'euros (yc Towercos)**, en baisse de 4,6 % par rapport à 2023.
- ❑ Ils restent supérieurs à ceux observés avant 2020. 2020 est l'année durant laquelle les déploiements dans les boucles locales FttH ont été les plus élevés.
- ❑ Les investissements dans les boucles locales à très haut débit fixes et mobiles (6,4 milliards d'euros) diminuent en raison du recul des investissements dans les boucles locales fibre et dans les boucles locales 4G et 5G.

Des déploiements qui se poursuivent

Sur les réseaux fixes

Le déploiement se poursuit en 2024, à un rythme encore soutenu, avec **environ 2,6 millions de locaux rendus éligibles à la fibre**.

4 millions de locaux restent à rendre raccordables, avec parmi eux les plus complexes.

91 % des locaux sont éligibles à la fibre sur la France entière.

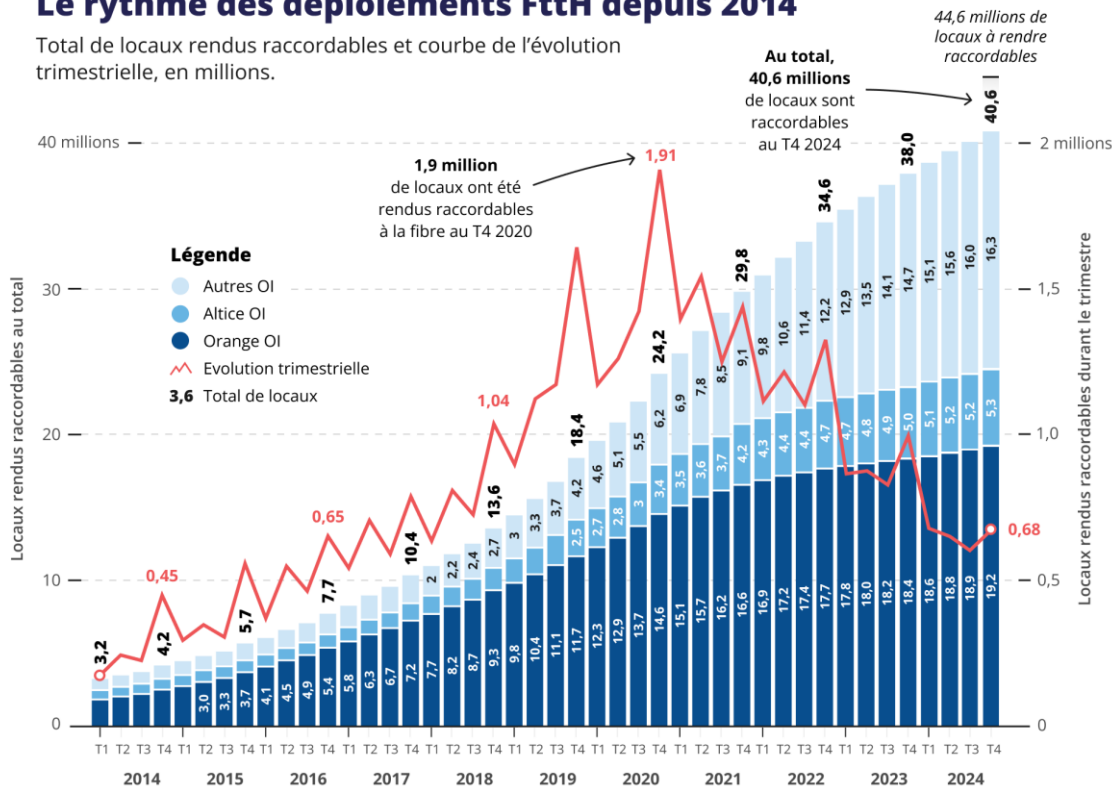
Sur les réseaux mobiles

Les efforts de déploiement se poursuivent en particulier avec la 5G.

Fin 2024, au total entre 11 805 et 20 594 sites 5G ouverts commercialement selon l'opérateur.

Le rythme des déploiements FttH depuis 2014

Total de locaux rendus raccordables et courbe de l'évolution trimestrielle, en millions.



Note méthodologique : en raison de double-déploiements, l'addition des locaux rendus raccordables par opérateur peut excéder légèrement le total de locaux raccordables tous opérateurs confondus.

L'Arcep promeut des investissements efficaces : le partage des réseaux

Le partage des réseaux fixes : plus de 90 % des locaux raccordables sont éligibles à au moins 4 opérateurs

Depuis 2009, la loi impose la mutualisation des réseaux FttH, dans une logique d'optimisation des investissements et de déploiement coordonné. Dans cette perspective, **la stratégie de l'Arcep promeut un modèle fondé sur le partage des risques, permettant au plus grand nombre d'opérateurs de participer à l'investissement dans les réseaux FttH, en favorisant l'accès aux réseaux FttH par le biais d'offres d'accès passif au réseau en cofinancement.**

Aujourd'hui, les offres de cofinancement sont largement utilisées par les opérateurs commerciaux d'envergure nationale pour accéder aux réseaux FttH. Fin 2024, 92 % des locaux raccordables sont éligibles à au moins 4 opérateurs via la mutualisation passive.

Un rapport de Morgan Stanley (paru en mai 2024) met en **avant l'efficacité du cadre réglementaire français**, en comparant les taux de sur-construction (« *overbuild* ») de plusieurs pays européens.

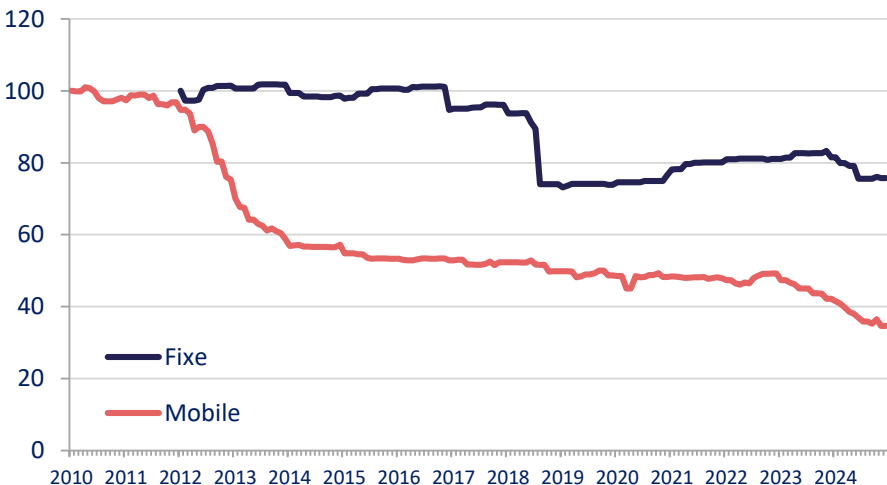
Le partage des réseaux mobiles : une réalité sur plus de 49 % des supports en métropole

L'Arcep encourage les opérateurs à recourir au partage des infrastructures passives qui permet de rationaliser le nombre de points hauts, notamment dans l'objectif d'un meilleur aménagement numérique du territoire et de protection de l'environnement.

L'Arcep est également favorable à davantage de mutualisation active dans les zones rurales, notamment si elle contribue à l'amélioration de la couverture et de la qualité de service, ainsi qu'à la réduction de l'empreinte environnementale.

La facture mensuelle moyenne des clients se stabilise sur le mobile et progresse sur le fixe ; les prix des offres catalogue diminuent

Indice des prix des services fixes et mobiles grand public en métropole



La facture mensuelle moyenne par abonnement à haut et très haut débit atteint 36,9 € HT, soit + 2,2 € en un an

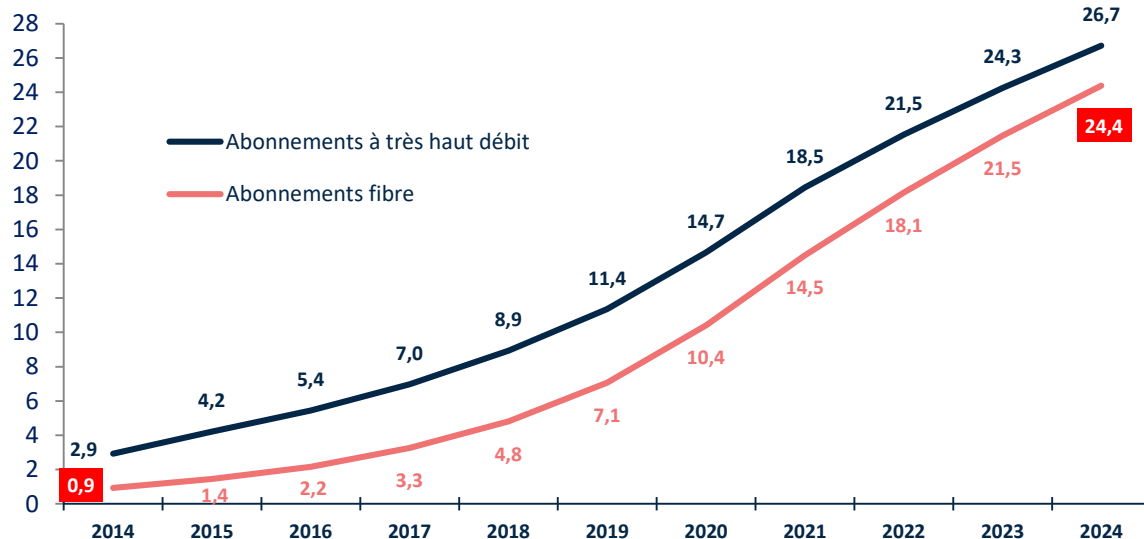
- Les hausses tarifaires qui ont eu lieu en 2022 et 2023 ont encore une incidence sur la facture mensuelle moyenne.
- Dans le même temps, les prix catalogue des services fixes – i.e. pour les nouveaux clients – diminuent de 5,9 % en raison de :
 - la commercialisation de nouvelles offres, incluant moins de services et proposées à des tarifs moins élevés
 - la baisse des tarifs de certaines offres en fibre optique, tarifs qui tendent désormais vers ceux des offres DSL

La facture mensuelle moyenne mobile se stabilise à 14,9 € HT

- Les prix catalogue des services mobiles diminuent de 16,7 % en raison de l'apparition de nouvelles offres depuis 2023, incluant un volume de données plus faible, répondant mieux à la demande de certains utilisateurs, à des tarifs inférieurs.

En dix ans, le nombre d'abonnements en fibre optique est passé de moins de 1 million à 24,4 millions

Nombre d'abonnements à très haut débit et en fibre optique de bout en bout (en millions)

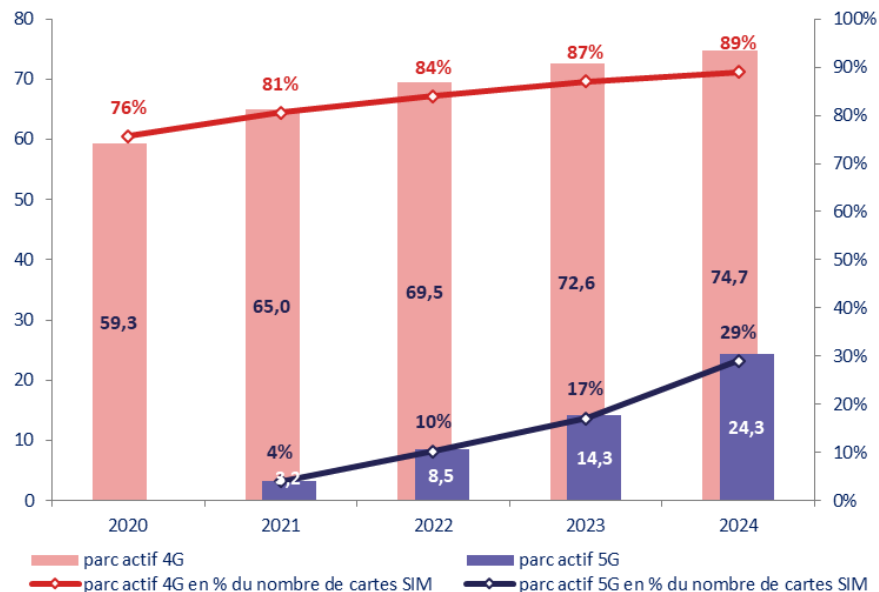


75 % des abonnements internet sont en fibre optique

- 24,4 millions d'abonnements en fibre optique fin 2024, soit +2,9 millions en 2024
- Le nombre d'abonnements à très haut débit atteint 26,7 millions, représentant 82 % du nombre total d'abonnements internet

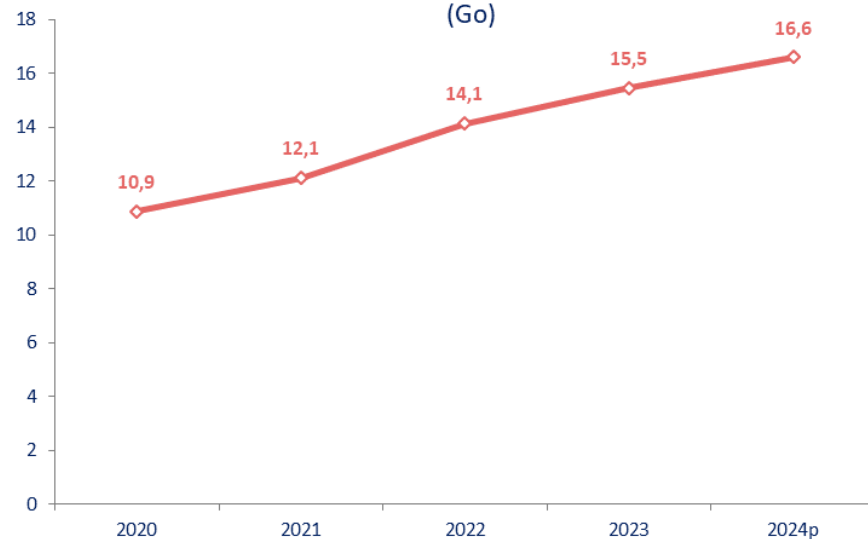
29 % des consommateurs de services mobiles utilisent la 5G

Nombre de cartes actives sur les réseaux 4G et 5G
(en millions)



+ 10 millions d'utilisateurs actifs en 5G en un an

Consommation mensuelle moyenne de données mobiles
des utilisateurs actifs des réseaux 4G
(Go)



Pour les utilisateurs actifs des réseaux 5G, la consommation mensuelle moyenne est estimée à 25 Go

Chantiers structurants pour le secteur

En cours et à venir

Des infrastructures numériques partout, pour tous et pour longtemps

L'Arcep a présenté en janvier 2025 « Ambition 2030 » : une stratégie à l'horizon 2030 déclinée en 9 objectifs pour doter le pays d'**infrastructures numériques** accessibles **partout**, **pour tous** et **pour longtemps**. Une feuille de route qui donne aussi de la visibilité à toutes les parties prenantes de l'écosystème numérique.



Pour consulter chaque objectif en détail

TÉLÉCOMS

1. Finaliser la transition vers le **très haut débit** pour tous
2. Garantir la connectivité des **entreprises** et dynamiser la concurrence
3. Assurer la **qualité** et la **pérennité** des infrastructures télécoms et apporter de l'expertise pour leur **résilience**

ENVIRONNEMENT

4. Améliorer et partager la connaissance de **l'empreinte environnementale** du numérique
5. **Agir pour réduire** l'empreinte environnementale du numérique

INFRASTRUCTURES NUMÉRIQUES

6. Favoriser le développement de l'économie de la **donnée** et **l'innovation**
7. Favoriser une plus grande liberté de choix de services **cloud**
8. Œuvrer à **l'ouverture des marchés** numériques et des systèmes **d'IA**

DISTRIBUTION DE LA PRESSE

9. Favoriser la modernisation de la **distribution de la presse** et valoriser la **place du marchand**

Sur le fixe

- Les décisions d'analyse de marchés 2024-2028
- Le suivi et l'encadrement de la fermeture du cuivre
- La fibre comme infrastructure de référence : assurer la qualité de service des réseaux FttH
- Le suivi des conditions financières de l'accès au réseau FttH
- Les offres de gros fibre activées : la concurrence continue de se développer

Les décisions d'analyse de marchés 2024-2028 : l'allègement des obligations tarifaires et l'encadrement de la fermeture du cuivre

Un allègement des obligations tarifaires et la fermeture du cuivre encadrée

- ❑ Encadrer la **fermeture du cuivre** et maintenir un niveau de **qualité de service** satisfaisant sur le **cuivre**
- ❑ **Prendre en compte les dynamiques concurrentielles** avec un **allègement de l'encadrement tarifaire du cuivre** là où la fibre est déployée et où les principaux opérateurs commerciaux sont présents, avec :
 - le maintien d'une orientation vers les coûts dans les zones les moins concurrentielles (Zone A) ;
 - la création d'une zone de non-excessivité (Zone B) ;
 - la création d'une zone de levée de l'encadrement tarifaire à l'approche de la fermeture (Zone C).
- ❑ **Faciliter l'achèvement des déploiements de la fibre** en assurant un accès effectif aux infrastructures de génie civil

Suivi de l'évolution de la situation concurrentielle et prévisibilité pour les tarifs sur le cuivre jusqu'en 2028

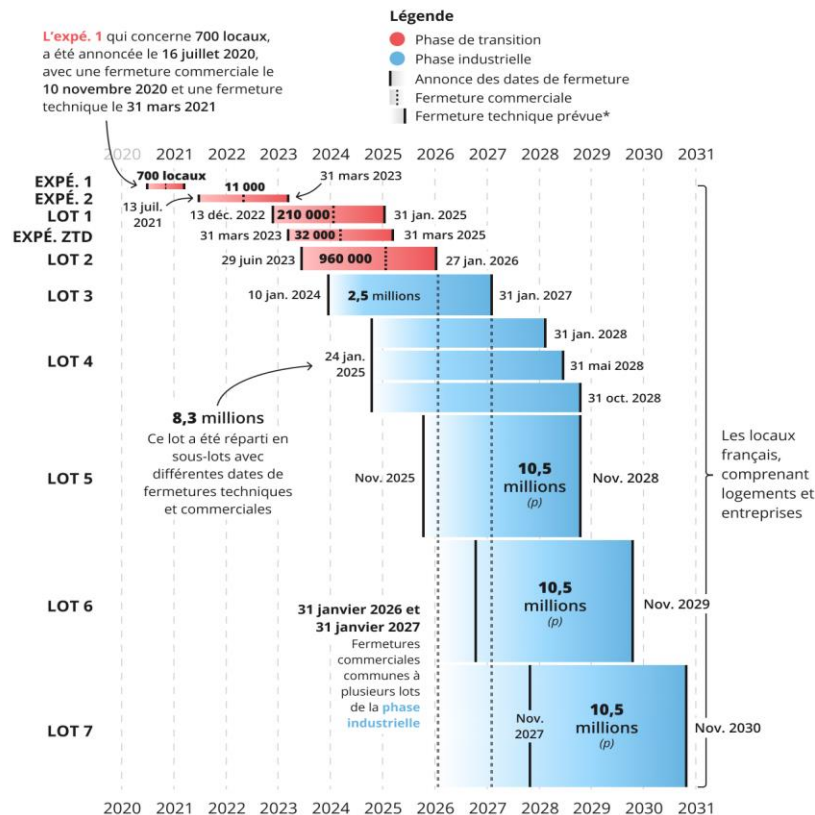
- ❑ Donner de la **visibilité** au secteur sur les tarifs :
 - Zone d'orientation vers les coûts (Zone A) : Stabilité du tarif fixé initialement pour les années 2024 et 2025 jusqu'en 2028 ; absence d'observation de la Commission européenne sur le projet de décision ; décision adoptée en avril 2025
 - Zone de non-excessivité (Zone B) : Engagement d'Orange de stabiliser le tarif de l'année 2025 jusqu'en 2028 ; absence d'observation de la Commission européenne sur la décision rendant l'engagement contraignant ; décision adoptée en mai 2025
- ❑ Sur le **marché entreprises**, amplifier la dynamique concurrentielle

Le suivi et l'encadrement de la fermeture du cuivre

Une entrée progressive dans une phase plus industrielle

- ❑ Fermeture technique du premier lot actée en janvier 2025
- ❑ Annonces de quelques reports de fermeture sur de faibles volumes concernant :
 - **Le lot 2** : 8 % des communes ont fait l'objet d'un report de leur fermeture commerciale
 - **La fermeture commerciale nationale** : 10 % des communes ont fait l'objet d'un report de leur fermeture commerciale
- ❑ Des reports traduisant la volonté de **garantir des réseaux fibre complets conformément au cadre réglementaire fixé**
- ❑ Des volumes réduits de reports attestant toutefois de la **réussite globale des premières étapes de fermeture**

LE CALENDRIER DE FERMETURE TECHNIQUE DU RÉSEAU CUIVRE



* Fermeture du réseau cuivre présentée par lots et conditionnée au respect des critères fixés par l'Arcep. En cas de non-respect des critères, la fermeture d'un lot annoncée pourrait être reportée.

(p) : nombre prévisionnel de locaux annoncé par Orange dans son plan de fermeture du cuivre en 2022.

La fibre comme infrastructure de référence : assurer la qualité de service des réseaux FttH

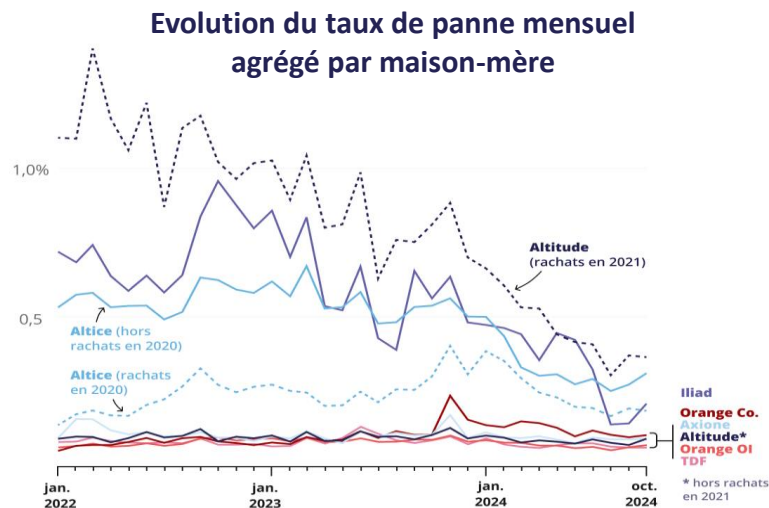
L'Arcep a deux volets d'action :

- ❑ Assurer la remise en état des réseaux les plus accidentogènes, avec le suivi des plans de remise en état de XpFibre (groupe Altice), Altitude Infra et Réseau Optique de France (groupe Iliad).
- ❑ Assurer l'amélioration des interventions quotidiennes des techniciens.

Les outils de l'Arcep

Pour piloter l'évolution de la situation, l'Arcep a mis en place un observatoire de la qualité des réseaux en fibre optique dont la 5^e édition a été publiée en mars 2025 avec une amélioration tangible de la qualité des réseaux.

- ❑ Les **taux de panne poursuivent leur diminution** : les réseaux les plus dégradés voient leur taux de panne moyen passer de 0,51 % en janvier 2024 à 0,30 % en octobre 2024. Ils restent élevés sur certains réseaux, notamment en Ile-de-France.
- ❑ **L'observatoire a été enrichi d'indicateurs permettant une première représentation de la qualité des raccordements réalisés par les opérateurs commerciaux.**



L'Arcep assure également le suivi des engagements pris par la filière devant le ministre et la présidente de l'Arcep en septembre 2022 et complétés en septembre 2023. (Plus d'informations sur la [page de suivi des travaux](#).)

Le suivi des conditions financières de l'accès au réseau FttH : donner de la visibilité au secteur

- ❑ Objectif : Faire aboutir en 2025 les travaux d'objectivation des surcoûts d'exploitation des Réseaux d'Initiative Publique
- ❑ Une consultation publique permettant d'établir un référentiel commun des coûts en phase d'exploitation associés aux réseaux en fibre optique aura lieu d'ici l'été. Elle aura pour ambition de :
 1. Définir et objectiver les catégories de coûts pertinents ;
 2. Modéliser les surcoûts d'exploitation en zone rurale.
- Une partie du plan d'actions de l'Autorité est détaillée dans ses Ambitions 2030 ([lien](#), partie 2.2 page 16)
- ❑ L'Arcep a également publié sur son site internet les offres d'accès aux lignes FttH qui lui ont été notifiées ([lien](#)).

Les offres de gros fibre activées : la concurrence continue de se développer au bénéfice des opérateurs spécialisés entreprises

- ❑ Les opérateurs spécialisés entreprises, importants pour animer le marché *entreprises*, n'ont pas les mêmes économies d'échelle que les grands opérateurs d'envergure nationale et ont besoin d'offres dites « activées ».
- ❑ L'Arcep travaille au développement d'un marché de gros d'offres « activées » afin que la concurrence se développe sur les marchés de détail.
 - Sur le marché de gros généraliste FttH activé (offre standard sans garantie spécifique de qualité de service, accessible aussi bien aux particuliers qu'aux entreprises) : la concurrence continue de se développer



Fin 2024, près de 90 % des locaux étaient éligibles à au moins deux offres de gros FttH activées, contre 19 % des locaux en 2020.



Au vu de l'analyse de la dynamique concurrentielle de ce marché, l'Arcep a adopté une **décision de levée de la régulation du marché de gros généraliste activé**. Cette décision comprend une période transitoire de maintien des remèdes en vigueur jusqu'au 31 mars 2026.



- Sur le marché de gros des accès de haute qualité activés (principalement destinés aux entreprises, incluant des engagements de garantie de temps de rétablissement de quatre heures et des débits garantis) : des baisses tarifaires sont observées et pourraient encore se poursuivre en 2025

Ces diminutions de tarifs pourraient contribuer à accélérer la migration du cuivre vers la fibre.

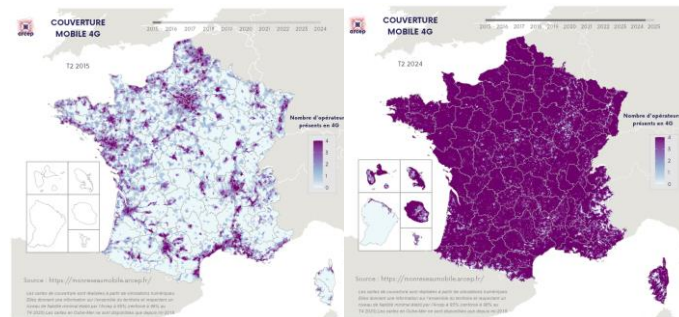
Sur le mobile

- De nouvelles avancées pour la connectivité mobile
- Les fréquences au service des entreprises

De nouvelles avancées pour la connectivité mobile en 2024

Poursuite de la mise en œuvre du *New Deal* mobile

- ❑ Dispositif de couverture ciblée : **3 481 sites** en service fin 2024 (sur 5 122 identifiés)
- ❑ « Bonne couverture » voix/SMS (2G/3G) : entre **99,7 % et 99,8 %** de la population couverte
- ❑ 4G : **plus de 99,8 %** des sites mobiles désormais équipés



Poursuite des déploiements 5G

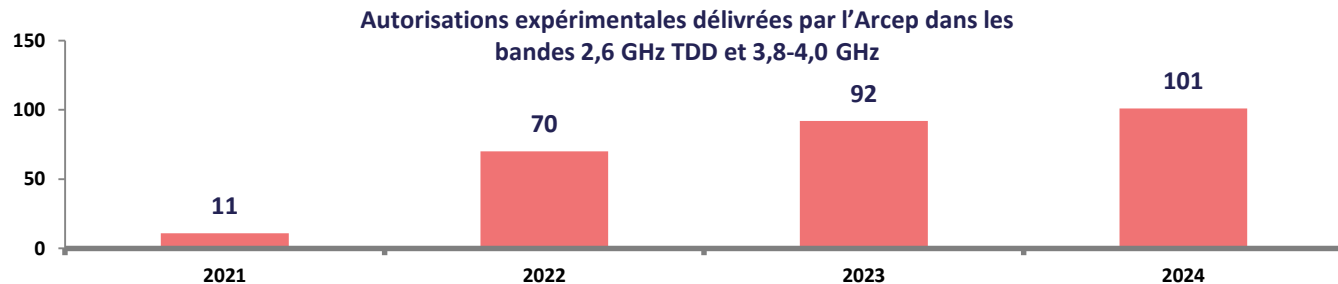
	Bouygues Telecom	Free Mobile	Orange	SFR
Nombre de sites 5G fin 2024	13 998	20 594	11 805	13 966
<i>progression depuis fin 2023</i>	+ 2 727	+ 1 987	+ 3 011	+2 998
<i>dont sites équipés en bande 3,5 GHz</i>	8 700	8 061	11 388	9 401

Généralisation de la « 4G+ »

En parallèle, la montée en débit sur les sites existants se poursuit : **plus de 88 % des sites** selon les opérateurs fin 2024.

Les fréquences au service des entreprises : donner aux entreprises les moyens d'être compétitives et d'innover

❑ Les expérimentations de cas d'usages industriels 4G/5G sont en croissance :



- ❑ Dans la bande 2,6 GHz TDD, des fréquences peuvent être attribuées de manière pérenne pour établir des réseaux mobiles professionnels depuis 2019. 16 acteurs « verticaux » disposent d'une autorisation d'utilisation de fréquences, répondant ainsi à une couverture de 57 zones en métropole.
- ❑ En outre, l'Arcep élabore actuellement des projets de modalités et de conditions techniques de la mise en place d'un cadre pérenne d'attributions de fréquences de la bande 3,8-4,2 GHz.
- ❑ Par ailleurs, les verticaux peuvent solliciter des solutions adaptées à leurs besoins auprès des opérateurs mobiles nationaux, dont les autorisations délivrées dans la bande 3,4-3,8 GHz en 2020 prévoient un mécanisme d'obligations inédit et entré en vigueur fin 2023.

Focus sur l'Outre-mer

La situation en Outre-Mer

MOBILE

Les déploiements mobiles en 2024 :

- Les déploiements 5G se poursuivent à La Réunion et en Guyane notamment (avec respectivement 520 sites ouverts commercialement à La Réunion et 70 sites ouverts en Guyane)

Une année clé en matière d'attribution de fréquences :

- Fin des procédures d'attribution des « bandes 5G » en Outre-Mer avec l'attribution de la bande 3,5 GHz à Mayotte, en Guadeloupe et en Martinique
- Réattribution des bandes 900 MHz, 1800 MHz et 2,1 GHz jusque 2036, prochaine échéance d'autorisations en Outre-Mer
- Attribution dès début février de fréquences temporaires à Mayotte en réponse à la crise, et dès avril de la bande 3,5 GHz pour palier les risques de saturation des réseaux mobiles

FIXE

Les déploiements FttH ont poursuivi leur bonne progression :

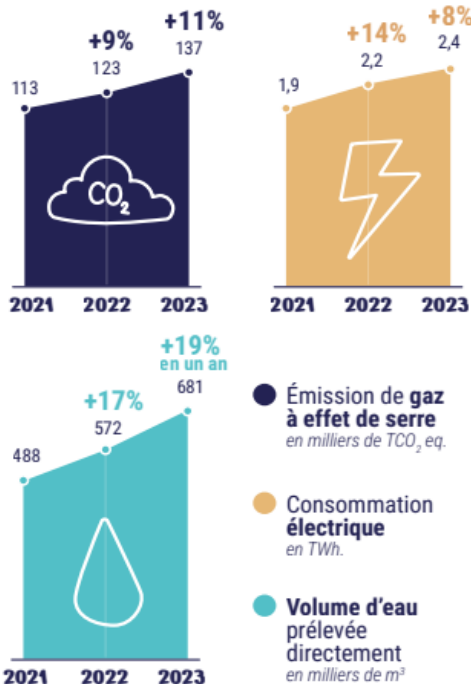
- 90 000 lignes déployées en 2024 (après 110 000 en 2023)
- La Réunion est la 5^{ème} région la plus couverte de France
- Une couverture FttH moyenne à 80 % (+7 pts en un an)



Focus sur l'impact environnemental du numérique

Améliorer et partager la connaissance des impacts environnementaux du numérique

L'empreinte environnementale des opérateurs de centres de données progresse pour les 3 impacts mesurés



Expert neutre au service du débat public, l'Arcep renforce et partage chaque année sa connaissance des impacts environnementaux

- ❑ Publication de la 4^{ème} édition de **l'enquête annuelle pour un numérique soutenable** (données 2023) en avril dernier :
 - Notre objectif : élargissement progressif des acteurs (fabricants de câble en fibre optique cette année, opérateurs de cloud en 2026)
- ❑ Publication de **l'étude sur l'empreinte environnementale des usages audiovisuels** avec l'Arcom et en lien avec l'ADEME en octobre 2024.
- ❑ Des travaux en cours pour approfondir et partager la connaissance de **l'impact environnemental de l'intelligence artificielle**
- ❑ L'Arcep est moteur en Europe et à l'international pour partager largement la connaissance des impacts environnementaux du numérique
 - Co-présidence du groupe « *Sustainability* » du BEREC depuis 2020
 - Présidence du groupe de travail de l'UIT « *Sub-group on National Greenhouse Gas Emissions Monitoring Indicators* »

Agir pour réduire les impacts environnementaux du numérique

De nouvelles mesures permettant de réduire les impacts environnementaux du numérique

- ❑ Nos travaux ont permis d'identifier plusieurs leviers d'action : allongement de la durée de vie des terminaux, écoconception des équipements et des services numériques...
- ❑ Des leviers d'action à enclencher à la bonne échelle : l'Arcep continuera d'alimenter de son expertise les discussions sur les enjeux environnementaux, notamment au niveau européen et à l'international.

Une nécessaire responsabilisation environnementale de tous les acteurs, y compris les fournisseurs de services numériques

- ❑ Promotion du référentiel général de l'écoconception des services numériques (RGESN) et lancement du « Forum des parties prenantes de l'écoconception numérique » en collaboration avec les autorités contributrices.
- ❑ Participation à la mise en place d'un cadre au niveau européen œuvrant à responsabiliser les fournisseurs de services numériques quant à leur empreinte environnementale.
- ❑ Mobilisation pour minimiser l'impact environnemental de l'IA, en collaboration avec d'autres acteurs.

L'Arcep, régulateur des infrastructures numériques

Une stratégie numérique qui contribue à l'ouverture des marchés numériques et des systèmes d'IA

La mise en œuvre de règlements européens pour l'ouverture des écosystèmes numériques

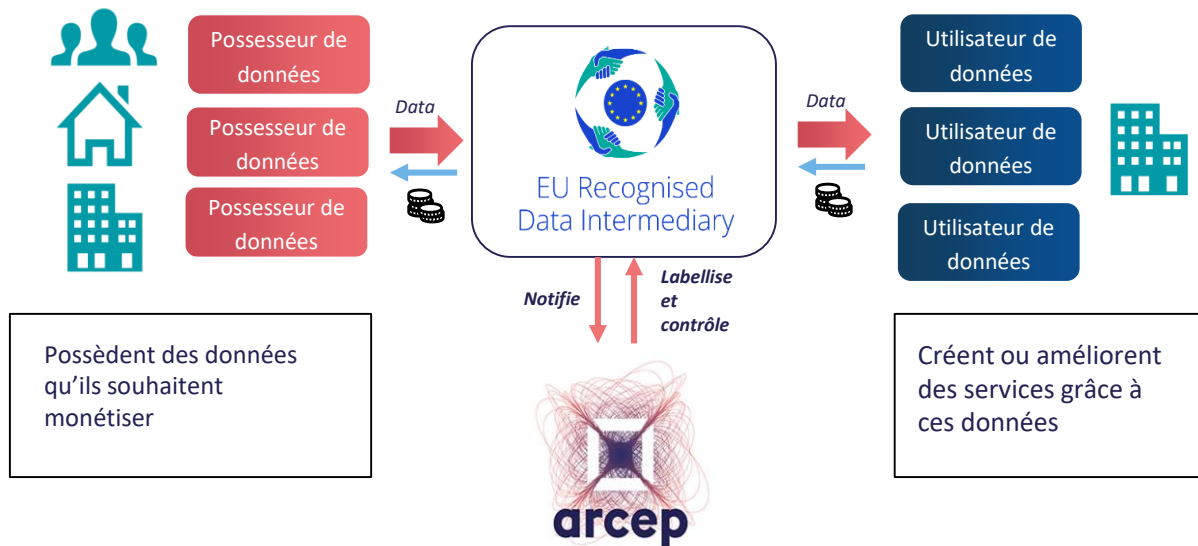
- **L'Arcep impliquée au niveau européen, au sein du BEREC et au comité européen d'innovation en matière de données :**
 - Participation au Groupe de Haut Niveau pour la mise en œuvre du *Digital Markets Act*
 - Coordination de la mise en œuvre du *Data Act* au sein du BEREC, coopération étroite avec la Commission
 - Analyse des évolutions des marchés numériques
 - Participation au comité européen d'innovation en matière de données, pour une mise en œuvre cohérente du *Data Governance Act* et du *Data Act*
- **Œuvrer pour que l'IA se développe au bénéfice de tous**
 - Veiller à ce que les ressources-clés de l'IA (données, puissance de calcul, cloud...) restent accessibles dans des conditions équitables et non-discriminatoires
 - Analyser l'impact de l'IA générative comme nouvelle porte d'entrée de l'internet (cf. rapport sur l'état de l'internet, publié prochainement)

Les nouvelles compétences relatives à l'économie de la donnée et au cloud

- La régulation des prestataires de services d'intermédiation de données.
- La régulation des services d'informatique en nuage (cloud).

Libérer le potentiel de la donnée : la régulation des prestataires de services d'intermédiation de données

Afin de faciliter **les échanges de données** entre et au sein de différents secteurs, tout en renforçant la confiance dans ces échanges, le règlement sur la gouvernance des données **crée un statut de « prestataires de services d'intermédiation de données »**. Ils sont soumis à un jeu de règles, dont le respect est contrôlé par l'Arcep et qui ouvre le droit à l'utilisation **d'un label reconnu au niveau européen**.



Etat des lieux

- ❑ **15 acteurs notifiés en Europe, dont 8 en France**, dans des domaines variés comme l'agriculture, la logistique aéroportuaire, ou la santé.
- ❑ **Un acteur**, visant à permettre la transmission, par exemple pour le secteur bancaire ou assurantiel, de données personnelles ou professionnelles collectées à partir de sources fiables, **labellisé en France** en tant que prestataire de services d'intermédiation de données reconnu dans l'Union et 3 en Europe.

Ouvrir les écosystèmes : régulation des services d'informatique en nuage (cloud)

Des freins au **bon fonctionnement du marché de l'informatique en nuage** ont été identifiés, comme en témoignent l'avis de l'ADLC du 29 juin 2023 et le rapport du BEREC du 3 octobre 2024 sur le sujet. L'Arcep est chargée d'en fluidifier le fonctionnement, en anticipation du *Data Act*.

Afin de permettre aux entreprises de **changer plus facilement de fournisseur** et de développer le recours à l'usage de **plusieurs services cloud en parallèle** l'Arcep s'est vue confier le rôle de lever des barrières notamment :



Techniques :

- Permettre l'interopérabilité des services et la portabilité des applications et données
- Grâce à des règles et standards précisés par l'Arcep



Commerciales :

- Eviter l'enfermement des consommateurs causé par des coûts de sortie trop élevés
- Limitation des frais de transfert de données et de migration sous le contrôle de l'Arcep

Sur ces deux volets, les travaux de l'Arcep se poursuivent, en tenant compte des contributions reçues dans le cadre de la **consultation publique menée** du 14 octobre au 16 décembre 2024.

La prospective en soutien aux objectifs de l'Arcep

La démarche prospective « Réseaux du futur »

Préparer l'Arcep aux futurs défis de la régulation

Nouveau cycle de réflexions faisant suite à des premiers travaux menés en 2018. Des analyses seront menées par l'Arcep entourée d'un **comité scientifique** pour **comprendre l'évolution des réseaux** sur un horizon de 5 à 10 ans.

Cette démarche s'inscrit dans **l'ambition 2030 de l'Arcep**, en renforçant son **travail en réseau** pour anticiper les mutations économiques et technologiques susceptibles de transformer les marchés régulés, et en partageant son **expertise au service du débat public**.

Les notes de synthèse des premiers thèmes identifiés : « **L'informatique au cœur des télécoms** » et la « **résilience et sécurité des réseaux** » ont déjà été publiées.

Des échanges ont été engagés sur : « Choisir son numérique : les réseaux télécoms au regard des **usages du numérique** », « **La donnée** est-elle au cœur de la valeur des réseaux du futur ? » et « **L'IA** et les réseaux télécoms ».

L'Arcep et les réseaux
du futur



*Pour plus
d'informations
sur la démarche*

Questions / réponses

Vous souhaitez poser une question ?

Nous vous invitons à allumer votre caméra pour vous signaler et nous permettre de vous passer la parole.

Merci d'avoir assisté à la conférence !

Retrouvez sur notre site le communiqué de presse, l'observatoire et la présentation.



Annexe

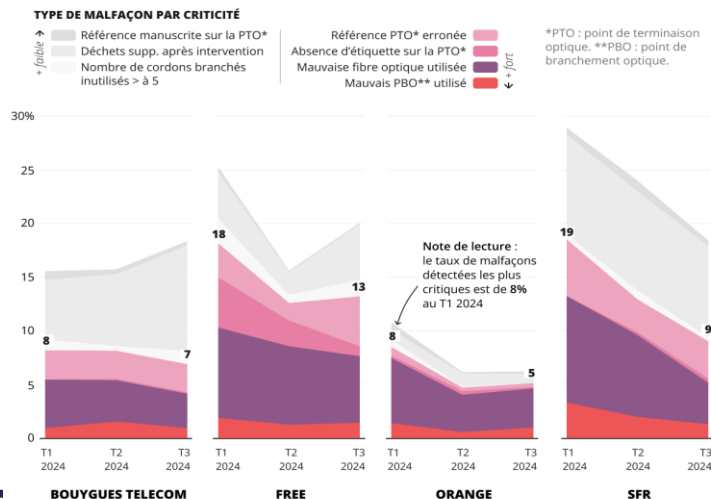
La fibre comme infrastructure de référence : assurer la qualité de service des réseaux FttH

Observatoire sur la qualité des réseaux en fibre optique:

Pour piloter l'évolution de la situation, l'Arcep a mis en place un observatoire de la qualité des réseaux en fibre optique dont la 5^e édition a été publiée en mars 2025 avec une amélioration tangible de la qualité des réseaux.

- L'observatoire a été enrichi d'indicateurs permettant une première représentation de la qualité des raccordements réalisés par les opérateurs commerciaux.

Taux de raccordements non-conformes



Taux de reprises des malfaçons

